



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 41217

Texte de la question

M. Alexis Bachelay appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'utilisation des crédits de la politique de la ville. Il souhaite faire part de son inquiétude concernant le financement sur crédits FIPD 2014 des actions portées par les associations de quartier et la ville de Colombes. En 2013, l'enveloppe bop 147 de la ville de Colombes a été diminuée de 30 % soit 75 600 euros pour être affectée à l'enveloppe départementale du FIPD. Cinq actions de prévention primaires en direction de jeunes des quartiers prioritaires, et habituellement financées sur le Bop 147, ont été transférées sur le FIPD. Certes, en 2013, ces cinq actions ont bien été financées. Mais, en 2014, la ville est informée d'un recentrage du FIPD sur des actions en faveur des jeunes susceptibles de « basculer dans la délinquance ou la récidive ». Aussi, il craint que les nouvelles priorités du FIPD n'aboutissent au rejet d'une partie des actions initialement financées dans le cadre des crédits spécifiques de la politique de la ville de Colombes. Sans remettre en cause la pertinence des objectifs 2014 du FIPD, il attire son attention sur les conséquences de ce transfert imposé de crédits et d'actions, qui loin de servir la « lisibilité et permettre de gagner en efficacité », insécurise les financements, suscite l'incompréhension chez les porteurs de projets. Il souhaite qu'une solution soit trouvée afin de permettre le financement des actions de prévention primaire indispensables au territoire de la ville de Colombes.

Texte de la réponse

Le rassemblement des crédits de prévention de la délinquance au sein du FIPD, alors qu'ils étaient autrefois partagés entre les crédits gérés par l'Acsé (BOP 147) et ceux gérés par le SG-CIPD, a permis une clarification nécessaire, en 2013. Comme prévu par l'article 5 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, le comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) fixe les orientations du fonds (FIPD) et coordonne l'utilisation des crédits. L'abondement du FIPD de 13,1M€ issus des crédits de la politique de la ville a permis, quantitativement, la prise en charge en 2013 de la plus grande part des actions de prévention sociale jusque-là financées par l'Acsé. Toutefois, qualitativement, une réorientation a été demandée dès 2013, pour permettre la prise en charge plus individualisée de jeunes présentant des risques effectifs de basculement dans la délinquance. Cette réorientation devra être poursuivie en 2014 afin de recentrer l'emploi du FIPD sur la prévention secondaire et tertiaire. Les associations éligibles au FIPD devront avoir recentré leurs actions conformément aux appels à projets lancés par les Préfets de départements pour 2014. En effet, la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance, arrêtée le 27 mai 2013, repose désormais sur 3 programmes prioritaires, avec pour objectif la concentration des moyens sur un nombre de priorités resserré. - la prévention de la délinquance des jeunes, qui inclut la prévention du premier passage à l'acte et la prévention de la récidive. - la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes, qui repose en particulier sur le développement des intervenants sociaux en police et en gendarmerie. - un programme d'actions pour la tranquillité publique, qui suppose, dans une démarche globale, l'élaboration de schémas locaux de tranquillité publique, intégrant des approches de prévention situationnelle (dont la vidéo-protection) et un renforcement de la présence humaine dans l'espace public. Les actions de prévention primaire ne sont pour autant pas abandonnées, mais seront financées dans le cadre des politiques de droit commun et

sur les crédits disponibles des Ministères membres du Comité interministériel de prévention de la délinquance.

Données clés

Auteur : [M. Alexis Bachelay](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41217

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11190

Réponse publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 1101